



Collecte de sous noirs

Guide bancaire à l'intention des organismes de bienfaisance

1. Élimination de la pièce de un cent – Aperçu

Le gouvernement du Canada a annoncé l'élimination de la pièce de un cent. La Monnaie royale canadienne mettra fin à la circulation de ces pièces à compter du 4 février 2013. La pièce de un cent gardera sa valeur indéfiniment et pourra être utilisée dans toute transaction chez les détaillants qui voudront l'accepter.

Étant donné que de nombreux Canadiens envisagent de retourner leurs pièces de un cent, les organismes de bienfaisance peuvent saisir cette occasion afin d'augmenter les dons qu'elles reçoivent, en organisant des campagnes de collecte de sous noirs. Mais par où doivent-elles commencer?



sera basée, entre autres, sur le calendrier de gestion des pièces de monnaie suivi par la banque, la capacité du coffre et les heures de pointe de la succursale.

2.4. Capacités limitées d'accepter les dépôts des pièces de un cent

Il serait bon, si possible, de donner préalablement au personnel de la succursale un estimatif du nombre de pièces qui seront déposées chaque fois. Les pièces de monnaie prennent beaucoup de place; les succursales qui ont un espace d'entreposage limité n'auraient pas la capacité d'accepter la totalité de votre dépôt.

2.5. Durée prévue de la campagne

Communiquez à votre banque les dates de début et de fin de la campagne de collecte de sous noirs afin qu'elle puisse planifier en conséquence et déployer les efforts nécessaires pour répondre aux besoins de votre campagne.

2.6. Ce que les donateurs doivent savoir

a.a.a.a.a.5555-644T /LB04 Tc -055-6 0 (g)-11 (n)1a6 (e)11 11 ()1141 Td oTd [(v)9 (oo7 Tw -15.68)11 (q)(c)--
(e de s)-2 (,11 (m)-0.002u (e)11 (-0.00ez-2 (ou)11 (s)a)11 (g)-11 (n)1en-0.00(q)-11 (u a3 (ent)-s)-2 ()-2 (ons)-2 2